COMMUNE D'APPIETTO

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ARTICLE 1:

Par arrêté n°2024-23 en date 02/05/2024 le Maire de la Commune d'Appietto a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (*PLU*) d'Appietto.

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à :

- Affirmer et développer le caractère agricole de la commune d'Appietto en pérennisant les exploitations existantes et en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs;
- Sanctuariser les espaces naturels protégés (4 ZNIEFF présentes sur la commune);
- Planifier l'urbanisation et lutter contre l'étalement urbain en privilégiant une gestion économe de l'espace par la densification, le renouvellement urbain, la restructuration et la revitalisation d'espaces déjà urbanisés;
- Permettre à la commune de se doter d'équipements publics structurants (école, mairie, pôle médical...) ainsi que de commerces de proximité afin d'organiser une réelle centralité communale;
- Proposer une offre diversifiée de logements aux résidents permanents (mixité sociale, offre locative, accession à la propriété);
- Sauvegarder le patrimoine bâti et architectural du village par la prise en compte des enjeux paysagers et des formes urbaines ;
- o Mettre en valeur le patrimoine archéologique de la commune ;
- Favoriser les mobilités douces pour permettre une meilleure connexion entre les différents hameaux de la commune par la revitalisation des sentiers historiques et mettre en place les conditions d'une offre de transports en commun suivant les dispositions du PDU (Plan de déplacements urbains) de la CAPA;
- o Maintenir la qualité de l'eau, de l'air, des sols, de la biodiversité en limitant les pollutions et nuisances.

ARTICLE 2:

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU d'Appietto ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3:

Monsieur François-Marie SASSO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Dominique FARELLACCI suppléant, par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia par décision n°E24000014 / 20 du 22 avril 2024.

ARTICLE 4:

Il sera procédé, du lundi 3 juin à 9h00, au mercredi 3 juillet 2024 inclus, jusqu'à 17h00, à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Appietto, pour une durée de 31 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5:

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

Pour la version papier :

- o En Mairie, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit :
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7.

Pour la version numérique :

- Sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5392.
- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie 164
 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6:

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du lundi 3 juin 2024 au mercredi 3 juillet 2024 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : <u>enquete-publique-5392@registre-dematerialise.fr</u>, en indiquant dans l'objet « enquête publique sur le PLU d'Appietto ». Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5392 et donc visibles par tous;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie d'Appietto à l'adresse suivante : Monsieur François-Marie SASSO, commissaire enquêteur Mairie d'Appietto, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7:

Monsieur François-Marie SASSO, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Lundi 3 juin de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête);
- Vendredi 14 juin de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 ;
- Jeudi 20 juin de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 ;
- · Vendredi 28 juin de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 ;
- Mercredi 3 juillet de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

ARTICLE 8:

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9:

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Appietto, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10:

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Appietto, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur François FAGGIANELLI, Maire de la Commune d'Appietto.

Le Maire François FAGGIANELLI